



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé de
l'environnement

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*03

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Dossier complet le :	N° d'enregistrement :
19/11/2020	19/11/2020	f09320p0268

1. Intitulé du projet

Sécurisation en eau du secteur de Cadarache

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
22. Installation d'aqueducs sur de longues distances : Canalisation d'eau dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur à 2 000 m ² .	22. la superficie est estimée à 5839 m ² :

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La pose d'une conduite d'adduction de 1000 mm de diamètre nominal sur 4,77 km permettant de sécuriser l'alimentation en eau brute du secteur de Cadarache.

4.2 Objectifs du projet

La Société du Canal de Provence et d'Aménagement de la région provençale dessert le réseau d'eau brute multi-usages de Saint-Paul-lès-Durance sur le secteur de Cadarache. L'eau, issue du Verdon, alimente des antennes à usage d'irrigation agricole ainsi que le Commissariat à l'Énergie Atomique (CEA) pour les besoins de refroidissement de réacteurs d'essai, et la plateforme ITER pour les besoins du chantier de construction et à terme pour le refroidissement du futur Tokamak.

L'augmentation de la fréquence de mobilisation de la ressource en eau sur ce secteur en raison de périodes de sécheresse plus intense, ainsi que les enjeux de sécurité liés au maintien de la continuité de la fourniture en eau, représentent une contrainte importante pour l'exploitation et la maintenance de l'unique adduction de desserte.

La Société du Canal de Provence a donc décidé d'inscrire à son programme d'investissement la réalisation d'une adduction de sécurisation du secteur de Cadarache, au Nord de ce dernier, afin d'offrir toute la souplesse nécessaire au pilotage de l'exploitation et de la maintenance des infrastructures hydrauliques tout en garantissant la continuité du service de l'eau pour tous les usagers du périmètre.

De plus, la pose de cette adduction offre l'opportunité de rénover le réseau d'irrigation agricole de Boutre qui est vieillissant sur environ 3,7 km.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Ce projet de sécurisation du secteur de Cadarache comprend :

- La création d'une prise directe avec ouvrage de filtration sur la cuvette à ciel ouvert de Boutre du Canal de Provence,
- la pose de l'adduction proprement-dite entre cette prise et le réseau existant,
- la rénovation du réseau de desserte de Boutre sur environ 3,7 km.

La prise sera réalisée au lieu-dit du Bastier sur la commune de Vinon sur Verdon sur une parcelle, propriété de la Société du Canal de Provence, qui abrite la cuvette de Boutre. Elle comprendra des équipements de vannage et de macro-filtration.

Le linéaire total d'adduction de diamètre 1000 mm s'élève à environ 4,77 km, sur la commune de Vinon sur Verdon.

Le réseau de Boutre existant date de 1970 ; il est constitué de conduites en fonte ductile de diamètre compris entre 100 et 300 mm. La pose de la nouvelle adduction offre l'opportunité de rénover ce réseau sur environ 3,7 km.

L'adduction et le réseau d'irrigation rénové seront prioritairement posés en tranchée commune. Le tracé s'inscrit quasi exclusivement en bord de parcelles agricoles. La seule infrastructure linéaire traversée sera la RD 554. Un mode de franchissement sans tranchée sera privilégié.

Les conduites s'accompagneront de petits ouvrages accessoires (sectionnement, vidange, ventouses) mais ne seront associées à aucun ouvrage majeur.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Durant la phase d'exploitation, les interventions concerneront les opérations de maintenance programmées :

** Sur l'adduction et le réseau de Boutre rénové, elles seront rares et consisteront principalement au remplacement tous les 15 ans environ des accessoires de canalisation (ventouses, vannes). Les pièces susceptibles d'être remplacées sont implantées dans des regards (avec capots ou dalles béton amovibles), donc accessibles sans travaux. Ce type d'opération ne générera aucun rejet ni impact sur l'environnement.

Les opérations de type purge/vidange auront une fréquence d'environ une fois tous les 20 ans. Elles seront effectuées par un ouvrage existant sur le réseau de Saint-Paul-lès-Durance et n'en modifieront pas les caractéristiques ni le fonctionnement.

** Sur la prise du Bastier : les opérations de maintenance concerneront les équipements électriques (renouvellement partiel tous les 10 ans environ), hydromécaniques et de filtration (renouvellement tous les 20 ans environ). Ces opérations seront restreintes à l'enceinte de la prise d'eau. Les équipements seront accessibles ; leur remplacement ne nécessitera aucun travaux préliminaire.

Aucun entretien des emprises des infrastructures projetées n'est réalisé permettant ainsi au milieu de cicatriser naturellement.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis aux procédures réglementaires suivantes :

- Autorisation de défrichement au sens du code Forestier pour l'implantation de la prise uniquement
- Diagnostic archéologique au titre du code du Patrimoine (livre V)
- Permis de construire au titre du Code de l'urbanisme pour la prise du Bastier

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
- Pose d'une adduction d'un diamètre nominal de 1 000 mm sur 4 774 m. - Rénovation d'un réseau d'irrigation : <ul style="list-style-type: none">- 70 ml de canalisation d'un diamètre nominal de 100mm- 550 ml de canalisation d'un diamètre nominal de 150mm- 3930 ml de canalisation d'un diamètre nominal de 250mm	$1 \text{ m} \times 4\,774 \text{ m} = 4\,774 \text{ m}^2$ $0,1 \text{ m} \times 70 \text{ m} = 7 \text{ m}^2$ $0,15 \text{ m} \times 550 \text{ m} = 82,5 \text{ m}^2$ $0,25 \text{ m} \times 3930 \text{ m} = 982,5 \text{ m}^2$ Cumul des surfaces : 5 839 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Commune de Vinon-sur-Verdon

Principales parcelles concernées :

D1719
E1572
E2267

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. 05° 49' 59" 00 Lat. 43° 41' 53" 00

Point d'arrivée :

Long. 05° 47' 10" 50 Lat. 43° 42' 52" 60

Communes traversées :

Vinon-sur-Verdon.

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet se situe dans le périmètre du Parc Naturel Régional du Verdon
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone humide inventoriée. Les IFF ont identifié une zone humide (ripisylve du ruisseau de Boutre à l'extrémité nord-ouest de la zone d'étude). Le tracé a été adapté pour l'éviter.

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation : PPR inondation existe sur la commune de Vinon-sur-Verdon pour les crues de la Durance et du Verdon. La zone d'étude n'est pas concernée par ce risque. Risque feu de forêt : Pas de PPR feu de forêt sur la commune de Vinon-sur-Verdon Risque sismique : Pas de PPR Mouvement de Terrain sur la commune de Vinon-sur-Verdon Le PPRI sur la commune de Vinon sur Verdon est prescrit depuis 2016
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site le plus proche est La Durance (ZPS FR9312003 , et ZSC FR9301589) à moins d'un kilomètre au nord-ouest de la zone d'étude.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le prélèvement se fait dans le Canal de Provence. Le projet n'aura pas d'impact sur les prélèvements dans le Verdon.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est excédentaire en matériaux (de l'ordre de 10 000 à 15 000 m3). Leur gestion est la suivante : Dans un premier temps, un régalage sera effectué sur site dans la limite du possible. Dans un deuxième temps, la revalorisation sera réalisée via la plateforme de gestion des déblais (Terrass, outil du BRGM). Dans un troisième et dernier temps, les matériaux excédentaires seront traités par une filière agréée. Leur gestion sera rémunérée par la SCP, au Titulaire du marché, et le contrôle effectué sur la base des bordereaux de suivi de déchets.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ensemble des incidences sur les habitats la flore et la faune est détaillé dans l'annexe 7 de ce dossier, ainsi que les mesures de réduction et d'évitement correspondantes. Le projet engendre des impacts principalement dans sa phase travaux, et toutes les mesures sont prises pour réduire les impacts du projet (adaptation du calendrier des travaux, ajustement du tracé, balisage de secteurs abritant des espèces protégées etc.).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne se situe dans aucun site Natura 2000. Très peu d'espèces recensées dans les FSD des sites Natura 2000 à proximité ont été identifiées lors des inventaires naturalistes. L'incidence du projet sur ces espèces est négligeable. D'autres espèces d'intérêt communautaire ont été contactées dans l'aire d'étude. Cependant, compte-tenu des mesures d'évitement et de réduction, les incidences du projet sur ces espèces sont très limitées. En l'état, aucune incidence significative n'est attendue pour les taxons des sites communautaires examinés.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La pose de petits ouvrages (ex. regards...) se limitera à de très petites surfaces et engendra une très faible consommation d'espace agricoles. L'installation de la prise d'eau du Bastier impliquera une emprise au sol d'environ 250 m ² sur un milieu en friche dégradé, soit une part négligeable au vu du projet.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Vinon-sur-Verdon est concernée par le PPI de Cadarache.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seul le risque de feu de forêt concerne le projet durant les travaux. Les arrêtés préfectoraux d'accès aux massifs et d'emploi du feu seront respectés strictement.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des engins de chantier seront amenés à circuler uniquement lors de la phase travaux. Ils seront conformes aux normes en vigueur et respecteront les consignes de sécurité édictées dans le cadre du Plan Général de Coordination SPS. Lors des travaux sous route, les mesures de prévention ou de restriction de la circulation établies avec les gestionnaires d'infrastructures seront mises en œuvre.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement lors de la phase travaux. Le projet se situe à proximité de 2 exploitations agricoles et d'une ou deux habitations. Le calendrier des travaux sera adapté au cycle de vie des espèces sensibles identifiées par les inventaires faune flore. Les travaux auront lieu de jour. L'impact résiduel sera négligeable.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des vibrations de faible intensité liées aux engins de chantier (creusement tranchée) pourront être perçues uniquement en phase travaux.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des poussières seront émises lors de la phase chantier. La réduction de la vitesse des engins sur les pistes ainsi que l'humidification de certaines pistes permettra de limiter les poussières qui peuvent gêner les agriculteurs (cultures) et la végétation de manière plus générale. Ces mesures seront intégrées au CCTP du marché de travaux. Aucun rejet dans l'air ne se produira en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pas de rejet liquide en phase travaux. Les opérations de vidange / purge en phase d'exploitation auront une fréquence une fois tous les 20 ans. Elles seront effectuées par un ouvrage existant sur le réseau de Saint-Paul-lès-Durance et n'en modifieront pas les caractéristiques ni le fonctionnement actuel.
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Pendant les travaux, des toilettes chimiques seront prévues sur la base de vie. Aucun rejet d'effluent en phase d'exploitation.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La production de déchets concerne uniquement la phase chantier. Les déchets habituels de chantier seront collectés, triés et évacués vers des filières de traitement homologuées. Des aires de stockage et de ravitaillement étanches seront mises en place pour éviter tout risque de pollution accidentelle des sols. L'entreprise en charge des travaux sera tenue de fournir à la SCP les bordereaux de suivi des déchets (exigence reprise dans le CCTP du marché travaux et le plan Qualité Environnement exigé de l'entreprise).

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet ne portera pas atteinte au patrimoine architectural, culturel et archéologique. Du point de vue paysager, seule la création de la prise du Bastier dans le périmètre du PNR du Verdon peut avoir un effet sur le paysage. Pour réduire cet impact, il est prévu de réaliser un aménagement paysager entre la prise et la RD554 avec la plantation d'une haie végétale composée d'essences locales, seul point de vue vers la prise.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne prévoit aucune nouvelle desserte et a pour objectif de sécuriser l'alimentation en eau du secteur.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Plusieurs mesures d'évitement, de réduction voire d'accompagnement ont été définies (cf. annexe 7). Elles ont été définies pour chaque compartiment environnement : sous/sous-sol, biodiversité et milieu naturel, eaux et milieux aquatiques, paysage et patrimoine, activités humaines. Il s'agit principalement :

- mesures d'évitement : adaptation du tracé pour éviter les zones à enjeux
- mesures de réduction : réduction d'emprises, balisages des zones à enjeux, tri de terres et remise en place dans l'ordre naturel des couches pour préserver la banque de graines et favoriser la cicatrisation des milieux, respect de bonnes pratiques vis-à-vis du risque de pollutions accidentelles, du risque incendie, adaptation du calendrier de travaux au cycle biologique des espèces, mise en place d'écrans étanches localement autour de la canalisation, plantation d'une haie paysagère pour masquer la prise d'eau, réalisation d'un diagnostic d'archéologie préventive
- mesures d'accompagnement : sensibilisation du personnel de chantier, indemnités des exploitants agricoles pour perte de récolte

Ces mesures permettent de diminuer les impacts du projet sur l'environnement et conduisent à des impacts résiduels négligeables sur l'ensemble des compartiments environnementaux, voire positif vis-vis- de l'érosion existante sur le secteur du Collet.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Compte-tenu :

- de la nature du projet (pose de canalisations enterrées sans entretien de la végétation en phase d'exploitation),
 - de la démarche mise en place pour intégrer les enjeux environnementaux dans le projet (écologiques notamment),
 - des enjeux environnementaux qui ne revêtent pas d'un intérêt majeur (milieux traversés majoritairement agricoles),
 - du choix de retenir le site de prise et le tracé de moindre impact environnemental (analyse de variantes),
 - des impacts résiduels prévisibles non significatifs après application des mesures d'évitement et de réduction,
- il n'apparaît pas nécessaire au maître d'ouvrage de soumettre ce projet à évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

Annexe 7 : Enjeux et mesures (rubrique 6.4)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Le Tholonet

le, 19/11/2020

Signature

